



COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 JUIN 2017
(N°4 - 2017)

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Eric COLIN, Florent BEAULIEU, Martine ROVIRA, Sylvie JACQUEMIN, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Marc LE BOURGEOIS, Dorothée OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Jean-Pierre OBERTI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Ludovic RABIER, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Florence DUFOUR ayant donné pouvoir à Sylvie JACQUEMIN, Corinne GUERLAIN ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Abel LEMBA DIYANGI ayant donné pouvoir à Florent BEAULIEU, Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Thomas OMEJKANE, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Martine ROVIRA, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Eric COLIN, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL ayant donné pouvoir à Julien SÉRIGNAC.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

Madame le Maire ouvre la séance et remercie les élus et le public présents.

Madame le Maire désigne Monsieur Thomas OMEJKANE en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum est réuni.

Le procès-verbal du 30 mars 2017 est adopté par 21 POUR, 6 CONTRE (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT) et 1 ABSTENTION (Jean-Marie JAKUBOWSKI).

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE M. FREDERIC LE GRAND (délib. 2017-030)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R 2121-2 et R 2121-4,

VU le Code électoral, et notamment son article L.270,

VU la démission de Monsieur Frédéric LE GRAND de ses fonctions de 8^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse, aux Sports de loisir de compétition et activités physiques adaptées et de Conseiller Municipal.

A cet effet, il convient d'assurer le remplacement au sein du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

CONSIDERANT que Madame Sabina COLIN, suivante de la liste «TOUS UNIS POUR AUVERS-SUR-OISE», a été sollicitée pour remplacer le poste vacant au sein du Conseil municipal et a répondu favorablement à cette demande.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise,

➤ **PREND ACTE** de l'installation immédiate de Madame Sabina COLIN dans ses fonctions de Conseillère Municipale de la ville d'Auvers-sur-Oise.

2) INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE MADAME MARION BERGERON (délib. 2017-031)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R 2121-2 et R 2121-4,

VU le Code électoral, et notamment son article L.270,

VU la démission de Madame Marion BERGERON, Conseillère municipale déléguée au développement durable et aux mobilités.

A cet effet, il convient d'assurer le remplacement au sein du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

CONSIDERANT que Monsieur Jean-Marie JAKUBOWSKI, candidat suivant de la liste «TOUS UNIS POUR AUVERS-SUR-OISE», a été sollicité pour remplacer le poste vacant au sein du Conseil Municipal.

CONSIDERANT que Monsieur Jean-Marie JAKUBOWSKI indique par courrier reçu en Mairie en date du 7 juin 2017 qu'il répond favorablement à cette demande mais précise qu'il ne souhaite pas être affilié à la majorité municipale et qu'il demande à être considéré comme un Conseiller municipal non-inscrit.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise,

- **PREND ACTE** de l'installation immédiate de Monsieur Jean-Marie JAKUBOWSKI dans ses fonctions de Conseiller Municipal de la ville d'Auvers-sur-Oise.

3) DEMISSION D'UN MAIRE-ADJOINT ET MAINTIEN DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS (délib. 2017-032)

VU les articles L2122-2, L2122-14 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2014/006 du Conseil municipal du 4 avril 2014 relative à la fixation du nombre et l'élection des Adjoint au Maire,

VU la lettre de démission de Monsieur Frédéric LE GRAND de ses fonctions de 8^{ème} Adjoint au Maire et de son mandat d'élu au Conseil municipal d'Auvers-sur-Oise,

VU l'acceptation de cette démission par Monsieur le Préfet en date du 27 avril 2017,

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non du nombre de postes de Maire-Adjoints,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 27 POUR, 1 ABSTENTION (Nolwenn CLARK)

- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Frédéric LE GRAND de ses fonctions de 8^{ème} Adjoint au Maire.
- **MAINTIENT** le même nombre de postes de Maire-Adjoints, soit 8 Maire-Adjoints.

4) ELECTION D'UN MAIRE-ADJOINT (délib. 2017-033)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-4,

VU le Code électoral, et notamment son article L.270,

VU la démission de Monsieur Frédéric LE GRAND 8^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse, aux Sports de loisir de compétition et activités physiques adaptées.

VU le courrier de Madame le Maire adressé à Monsieur le Préfet du Val d'Oise en date du 3 avril 2017 pour l'informer de la démission de Monsieur Frédéric LE GRAND et solliciter son acceptation.

VU la réponse de Monsieur le Préfet du Val d'Oise en date du 27 avril 2017 acceptant la démission de Monsieur Frédéric LE GRAND.

Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Monsieur Frédéric LE GRAND, par l'élection d'un nouvel Adjoint sans qu'il soit besoin, préalablement, de recourir à une élection partielle complémentaire (article L2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales). Cette élection se déroulera au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés au deux premiers tours, à la majorité relative au troisième.

Aussi, Madame le Maire lance un appel à candidature parmi les membres du Conseil municipal.

Se porte candidat :
- Monsieur Jean-Pierre OBERTI

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise,

- ✓ **PROCEDE** à l'élection d'un Maire-Adjoint afin de pourvoir le siège d'adjoint vacant,

Les résultats du vote sont les suivants :
Monsieur Jean-Pierre OBERTI
Nombre de votants : 28
Bulletins blancs ou nuls : 8
Nombre de suffrages exprimés : 20
Majorité absolue : 11

- ✓ **PROCLAME** Monsieur Jean-Pierre OBERTI, 8^{ème} Maire-Adjoint, ayant recueilli 20 voix,
- **PROCÈDE** à l'installation de Monsieur Jean-Pierre OBERTI dans ses fonctions de 8^{ème} Maire-Adjoint.
 - **DECIDE** que le nouveau Maire-Adjoint élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, conformément à l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - **APPROUVE** l'installation immédiate de ce nouveau Maire-Adjoint.

5) MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL AU 30 JUIN 2017 (délib. 2017-034)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-4,
VU le Code électoral, et notamment son article L.270,
VU la démission de Monsieur Frédéric LE GRAND 8^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse, aux Sports de loisir de compétition et activités physiques adaptées.
VU la démission de Madame Marion BERGERON Conseillère municipale déléguée au développement durable et aux mobilités.
VU l'installation de Madame Sabina COLIN en tant que Conseillère municipale.
VU l'installation de Monsieur Jean-Marie JAKUBOWSKI en tant que Conseiller municipal.
VU l'élection et l'installation de Monsieur Jean-Pierre OBERTI en tant que 8^{ème} Adjoint au Maire.

CONSIDERANT ainsi qu'il convient de modifier le tableau du Conseil Municipal à compter du 30 juin 2017.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise,

- **PREND ACTE** du nouveau tableau du Conseil Municipal modifié le 30 juin 2017 et annexé à la présente délibération.

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Mme	MÉZIÈRES née CONSTAND Isabelle	09/11/1966	30/03/2014	1949
Premier adjoint	Mme	DUFOUR née ETIENNE Florence	16/01/1962	30/03/2014	1949
Deuxième adjoint	M.	COLIN Éric	27/12/1964	30/03/2014	1949
Troisième adjoint	Mme	GUERLAIN Corinne	21/10/1963	30/03/2014	1949
Quatrième adjoint	M.	LEMBA DIYANGI Abel	05/08/1968	30/03/2014	1949
Cinquième adjoint	Mme	ROVIRA Martine	24/06/1960	30/03/2014	1949
Sixième adjoint	M.	BEAULIEU Florent	13/05/1968	30/03/2014	1949
Septième adjoint	Mme	JACQUEMIN Sylvie	28/03/1960	30/03/2014	1949
Huitième adjoint	M.	OBERTI Jean-Pierre	06/11/1957	30/06/2017	1949
Conseiller municipal	M.	MÉZIÈRES Christophe	06/03/1965	30/03/2014	1949
Conseiller municipal	M.	OMEJKANE Yves	07/06/1960	30/03/2014	1949
Conseillère municipale	Mme	GIRAUX Gabrielle	24/08/1985	30/03/2014	1949
Conseiller municipal	M.	LE BOURGEOIS Marc	21/10/1962	30/03/2014	1949
Conseillère municipale	Mme	OBERTI Dorothea	28/04/1962	30/03/2014	1949
Conseiller municipal	M.	CAFFIN Daniel	04/03/1944	30/03/2014	1949
Conseillère municipale	Mme	MOUSSERON-MARTINELLI Isabelle	17/04/1963	30/03/2014	1949
Conseillère municipale	Mme	BOSSARD Stéphanie	12/06/1979	30/03/2014	1949
Conseiller municipal	M.	OMEJKANE-HARNOIS Thomas	27/02/1994	30/03/2014	1949
Conseillère municipale	Mme	BRUNELIÈRE Colette	08/10/1940	30/03/2014	1949
Conseiller municipal	M.	LEDoux Christian	29/09/1959	30/03/2014	1949
Conseiller municipal	M.	RABIER Ludovic	05/09/1973	28/11/2014	1949
Conseillère municipale	Mme	COLIN Sabina	28/08/1967	30/06/2017	1949
Conseiller municipal	M.	BÉQUET Jean-Pierre	01/09/1948	30/03/2014	1685
Conseiller municipal	M.	BRIHAT Jean-Pierre	30/03/1949	30/03/2014	1685
Conseillère municipale	Mme	GILLARD Marie-Agnès	26/07/1966	30/03/2014	1685
Conseiller municipal	M.	SÉRIGNAC Julien	10/02/1981	30/03/2014	1685
Conseillère municipale	Mme	CLARK Nolwenn	10/12/1986	30/03/2014	1685
Conseillère municipale	Mme	SPIQUEL Emilie	13/11/1987	30/03/2014	1685
Conseiller municipal	M.	JAKUBOWSKI Jean-Marie	15/08/1955	30/06/2017	1949

6) DEMISSION ET REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUSSERON IMPRESSIONNISTES (délib. 2017-035)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Electoral et notamment l'article L 273-10,

VU la délibération n°2015/063 du Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise en date du 19 novembre 2015 portant désignation de Conseillers Communautaires supplémentaires à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

VU la démission de Monsieur Frédéric LE GRAND, 8^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse, aux Sports de loisir de compétition et activités physiques adaptées et Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer Monsieur Frédéric LE GRAND suite à la démission de ses fonctions de Conseiller Communautaire.

CONSIDERANT que selon l'article L.273-10 du Code Electoral, « lorsque le siège d'un Conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu Conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de Conseiller communautaire sur laquelle le Conseiller à remplacer a été élu ».

CONSIDERANT que Monsieur Christophe MÉZIÈRES est appelé à siéger au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise,

- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Frédéric LE GRAND de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
- **PREND ACTE** du remplacement de Monsieur Frédéric LE GRAND par Monsieur Christophe MÉZIÈRES en qualité de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

7) MODIFICATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES (délib. 2017-036)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2014/012 en date du 10 avril 2014 relative à la désignation des membres de la commission des Finances.

VU la démission de Monsieur Frédéric LE GRAND 8^{ème} Adjoint au Maire, siégeant à la commission communale des Finances.

A cet effet, il convient d'assurer son remplacement au sein de cette instance communale.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Jean-Pierre OBERTI.

Les autres membres préalablement désignés restent inchangés.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 21 POUR, 7 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI)

- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Pierre OBERTI en tant que nouveau membre à la commission des Finances, en remplacement de Monsieur Frédéric LE GRAND, élu démissionnaire.
- **FIXE** comme suit la composition de la commission municipale des Finances à compter du 30 juin 2017 :

- Isabelle MÉZIÈRES	- Florence DUFOUR	- Éric COLIN
- Corinne GUERLAIN	- Florent BEAULIEU	- Abel LEMBA DIYANGI
- Martine ROVIRA	- Sylvie JACQUEMIN	- Marc LE BOURGEOIS
- Jean-Pierre OBERTI	- Julien SÉRIGNAC	- Jean-Pierre BRIHAT

8) MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES ATELIERS CONSULTATIFS ET DESIGNATION DES MEMBRES (délib. 2017-037)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2014/024 en date du 26 juin 2014 relative à la composition des ateliers consultatifs et à la désignation des membres.

VU la démission de Monsieur Frédéric LE GRAND 8^{ème} Adjoint au Maire, siégeant à l'atelier consultatif Education, Jeunesse et Sport.

VU la démission de Madame Marion BERGERON, Conseillère municipale déléguée, siégeant à l'atelier consultatif Cadre de vie.

A cet effet, il convient d'assurer leur remplacement au sein de cette instance communale.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Jean-Pierre OBERTI en tant que membre de l'atelier consultatif Education, Jeunesse et Sport et Madame Dorothea OBERTI en tant que membre de l'atelier consultatif Cadre de vie.

De plus, Madame le Maire indique que depuis le 13 janvier 2016, les ateliers Cadre de vie/Voiries et Urbanisme ont été fusionnés, les sujets abordés dans ces deux ateliers relevant très souvent des mêmes thématiques. Il convient donc de réunir les membres au sein de l'atelier consultatif Cadre de vie.

Les autres membres composant chaque groupe de travail consultatif et préalablement désignés restent inchangés.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 21 POUR, 7 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI)

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Pierre OBERTI en tant que nouveau membre de l'atelier consultatif Education, Jeunesse et Sport et Madame Dorothea OBERTI en tant que membre de l'atelier consultatif Cadre de vie.
- **FUSIONNE** les ateliers Cadre de vie/Voiries et Urbanisme et regroupe les membres des deux ateliers au sein de l'atelier consultatif Cadre de vie.
- **DESIGNE** les membres du Conseil Municipal de la manière suivante, selon le tableau ci-joint.

Vie locale, association, commerce	Cadre de vie	Education, jeunesse et sport	Culture, tourisme et patrimoine	Solidarité
<i>Animé par Martine ROVIRA</i>	<i>Animé par Corinne GUERLAIN et Florent BEAULIEU</i>	<i>Animé par Abel LEMBA DIYANGI</i>	<i>Animé par Sylvie JACQUEMIN</i>	<i>Animé par Eric COLIN</i>
<i>Jean-Pierre OBERTI Isabelle MOUSSERON- MARTINELLI Jean-Pierre BRIHAT</i>	<i>Daniel CAFFIN Christian LEDOUX Dorothea OBERTI Colette BRUNELIÈRE Marie-Agnès GILLARD Julien SÉRIGNAC</i>	<i>Jean-Pierre OBERTI Thomas OMAJKANE Emilie SPIQUEL</i>	<i>Yves OMEJKANE Christophe MÉZIÈRES Jean-Pierre BÉQUET</i>	<i>Gabrielle GIRAUX Marc LE BOURGEOIS Nolwenn CLARK</i>
<i>+ 6 habitants</i>	<i>+ 12 habitants</i>	<i>+ 6 habitants</i>	<i>+ 6 habitants</i>	<i>+6 habitants</i>

9) MODIFICATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE (délib. 2017-038)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°140058 du 5 mai 2014 portant création de la commission communale de sécurité d'Auvers-sur-Oise.

VU l'arrêté préfectoral n°161459 en date du 30 septembre 2016 modifiant l'arrêté portant création de la commission communale de sécurité d'Auvers-sur-Oise.

VU l'article 4 de l'Arrêté préfectoral n°161459 désignant les membres de la commission communale de sécurité de la commune d'Auvers-sur-Oise.

VU la démission de Monsieur Frédéric LE GRAND 8^{ème} Adjoint au Maire, siégeant à la commission communale de sécurité.

A cet effet, il convient d'assurer son remplacement au sein de cette instance communale.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Jean-Pierre OBERTI en tant que nouveau membre de la commission communale de sécurité d'Auvers-sur-Oise.

Les autres membres composant la commission communale de sécurité et préalablement désignés restent inchangés.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 21 POUR, 7 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI)

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Pierre OBERTI en tant que nouveau membre de la commission communale de sécurité d'Auvers-sur-Oise à compter du 30 juin 2017, en remplacement de Monsieur Frédéric LE GRAND, élu démissionnaire.

10) MODIFICATION D'UN REPRESENTANT A LA CAISSE DES ECOLES (délib. 2017-039)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2014/011 en date du 10 avril 2014 relative à la désignation des représentants dans les syndicats mixtes et autres organismes.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2014/057 en date du 28 novembre 2014 désignant Monsieur Ludovic RABIER pour représenter le Conseil municipal de la commune d'Auvers-sur-Oise à la Caisse des écoles.

VU la démission de Monsieur Frédéric LE GRAND, 8^{ème} Adjoint au Maire, siégeant en tant que délégué titulaire à la Caisse des Ecoles.

A cet effet, il convient d'assurer son remplacement au sein de cette instance communale.

Madame le Maire propose de désigner Madame Dorothée OBERTI en tant que nouvelle déléguée titulaire à la Caisse des écoles.

Les autres délégués composant la Caisse des écoles et préalablement désignés restent inchangés.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 22 POUR, 6 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

- **DESIGNE** Madame Dorothée OBERTI en tant que nouvelle déléguée titulaire à la Caisse des écoles, en remplacement de Monsieur Frédéric LE GRAND, élu démissionnaire.
- **FIXE** comme suit la composition des délégués titulaires à la Caisse des écoles à compter du 30 juin 2017 :

- | | |
|---------------------------------|-----------------------|
| - Abel LEMBA DIYANGI | - Stéphanie BOSSARD |
| - Dorothée OBERTI | - Ludovic RABIER |
| - Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI | - Marie-Agnès GILLARD |
| - Jean-Pierre OBERTI | |

11) MODIFICATION D'UN REPRESENTANT A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (délib. 2017-040)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2014/011 en date du 10 avril 2014 relative à la désignation des représentants dans les syndicats mixtes et autres organismes.

VU la démission de Monsieur Frédéric LE GRAND 8^{ème} Adjoint au Maire, siégeant en tant que délégué titulaire à l'Office Municipal des Sports (O.M.S).

A cet effet, il convient d'assurer son remplacement au sein de cette instance.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Jean-Pierre OBERTI en tant que nouveau délégué titulaire à l'Office Municipal des Sports.

Les autres délégués titulaires siégeant à l'Office Municipal des Sports et préalablement désignés restent inchangés.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 21 POUR, 7 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI)

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Pierre OBERTI en tant que nouveau délégué titulaire à l'Office Municipal des Sports, en remplacement de Monsieur Frédéric LE GRAND, élu démissionnaire.

12) MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DES BERGES DE L'OISE (délib. 2017-041)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2014/011 en date du 10 avril 2014 relative à la désignation des représentants dans les syndicats mixtes et autres organismes.

VU la démission de Madame Marion BERGERON Conseillère municipale déléguée, siégeant en tant que déléguée titulaire au Syndicat Mixte des Berges de l'Oise.

CONSIDERANT que Madame le Maire propose de modifier les représentants de la Commune d'Auvers-sur-Oise au Syndicat Mixte des Berges de l'Oise de la manière suivante :

- Madame Colette BRUNELIERE : déléguée titulaire
- Monsieur Jean-Pierre OBERTI : délégué suppléant

Monsieur Jean-Pierre BÉQUET propose la candidature de Madame Marie-Agnès GILLARD au poste de délégué suppléant.

Se portent candidats au poste de délégué suppléant :

- Monsieur Jean-Pierre OBERTI
- Madame Marie-Agnès GILLARD

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise,

✓ **PROCEDE** à un vote à mains levées afin de désigner le délégué suppléant au Syndicat Mixte des Berges de l'Oise :

Les résultats du vote sont les suivants :

- Monsieur Jean-Pierre OBERTI

Nombre de votants : 28

Pour : 20

Contre : 7 (Colette BRUNELIERE, Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

Abstention : 1 (Jean-Marie JAKUBOWSKI)

- Madame Marie-Agnès GILLARD

Nombre de votants : 28

Pour : 7 (Colette BRUNELIERE, Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

Contre : 20

Abstention : 1 (Jean-Marie JAKUBOWSKI)

✓ **PROCLAME** Monsieur Jean-Pierre OBERTI, délégué suppléant au Syndicat Mixte des Berges de l'Oise, ayant recueilli 20 voix.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** les représentants de la Commune d'Auvers-sur-Oise au Syndicat Mixte des Berges de l'Oise à compter du 30 juin 2017 et comme suit :

- Madame Colette BRUNELIERE : déléguée titulaire
- Monsieur Jean-Pierre OBERTI : délégué suppléant

13) MODIFICATION DES DELEGUES AU SYNDICAT TRI ACTION (délib. 2017-042)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2016/025 en date du 29 avril 2016 relative à la désignation des délégués de la Commune d'Auvers-sur-Oise au syndicat TRI ACTION.

VU la démission de Madame Marion BERGERON Conseillère municipale déléguée, siégeant en tant que déléguée titulaire au syndicat TRI ACTION.

CONSIDERANT que Madame le Maire propose de modifier les délégués de la Commune d'Auvers-sur-Oise au Syndicat TRI ACTION de la manière suivante :

- Eric COLIN et Jean-Pierre OBERTI : délégués titulaires
- Christian LEDOUX et Corinne GUERLAIN : délégués suppléants

Monsieur Jean-Pierre BÉQUET propose la candidature de Madame Marie-Agnès GILLARD au poste de délégué titulaire.

Se portent candidats au poste de délégué titulaire :

- Monsieur Jean-Pierre OBERTI
- Madame Marie-Agnès GILLARD

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise,

✓ **PROCEDE** à un vote à mains levées afin de désigner le délégué titulaire au syndicat TRI ACTION :

Les résultats du vote sont les suivants :

- Monsieur Jean-Pierre OBERTI

Nombre de votants : 28

Pour : 21

Contre : 6 (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

Abstention : 1 (Jean-Marie JAKUBOWSKI)

- Madame Marie-Agnès GILLARD

Nombre de votants : 28

Pour : 6 (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

Contre : 21

Abstention : 1 (Jean-Marie JAKUBOWSKI)

✓ **PROCLAME** Monsieur Jean-Pierre OBERTI, délégué titulaire au syndicat TRI ACTION, ayant recueilli 21 voix.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré,

➤ **MODIFIE** les délégués de la Commune d'Auvers-sur-Oise au Syndicat TRI ACTION à compter du 30 juin 2017 et comme suit :

- Titulaires : Eric COLIN et Jean-Pierre OBERTI

- Suppléants : Christian LEDOUX et Corinne GUERLAIN

14) MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE (SEDIF) (délib. 2017-043)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2014/011 en date du 10 avril 2014 relative à la désignation des représentants dans les syndicats mixtes et autres organismes.

VU la démission de Madame Marion BERGERON Conseillère municipale déléguée, siégeant en tant que déléguée titulaire au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

CONSIDERANT que Madame le Maire propose de modifier les représentants de la Commune d'Auvers-sur-Oise au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France de la manière suivante :

- Madame Florence DUFOUR : déléguée titulaire

- Monsieur Florent BEAULIEU : délégué suppléant

Madame Nolwenn CLARK se porte candidate au poste de délégué titulaire.

Se portent candidats au poste de délégué titulaire :

- Madame Florence DUFOUR

- Madame Nolwenn CLARK

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise,

✓ **PROCEDE** à un vote à mains levées afin de désigner le délégué titulaire au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France :

Les résultats du vote sont les suivants :

- Madame Florence DUFOUR

Nombre de votants : 28

Pour : 21

Contre : 7 (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI)

- Madame Nolwenn CLARK

Nombre de votants : 28

Pour : 7 (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI)

Contre : 21

✓ **PROCLAME** Madame Florence DUFOUR, déléguée titulaire au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, ayant recueilli 21 voix.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** les représentants de la Commune d'Auvers-sur-Oise au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France à compter du 30 juin 2017 et comme suit :
 - Madame Florence DUFOUR : déléguée titulaire
 - Monsieur Florent BEAULIEU : délégué suppléant

15) MODIFICATION D'UN REPRESENTANT AU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS (délib. 2017-044)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2014/011 en date du 10 avril 2014 relative à la désignation des représentants dans les syndicats mixtes et autres organismes.

VU la démission de Madame Marion BERGERON Conseillère municipale déléguée, siégeant en tant que déléguée suppléante au Parc Naturel Régional du Vexin Français.

A cet effet, il convient d'assurer son remplacement au sein de cette instance.

Madame le Maire propose de désigner Madame Sylvie JACQUEMIN en tant que nouvelle déléguée suppléante au Parc Naturel Régional du Vexin Français.

Le délégué titulaire représentant la commune d'Auvers-sur-Oise et siégeant au Parc Naturel Régional du Vexin Français reste inchangé.

Monsieur Jean-Pierre BÉQUET propose la candidature de Madame Marie-Agnès GILLARD au poste de délégué suppléant.

Se portent candidats au poste de délégué suppléant :

- Madame Sylvie JACQUEMIN
- Madame Marie-Agnès GILLARD

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise,

✓ **PROCEDE** à un vote à mains levées afin de désigner le délégué suppléant au Parc Naturel Régional du Vexin Français :

Les résultats du vote sont les suivants :

- Madame Sylvie JACQUEMIN

Nombre de votants : 28

Pour : 22

Contre : 6 (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

- Madame Marie-Agnès GILLARD

Nombre de votants : 28

Pour : 6 (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

Contre : 22

✓ **PROCLAME** Madame Sylvie JACQUEMIN, déléguée suppléante au Parc Naturel Régional du Vexin Français, ayant recueilli 22 voix.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Sylvie JACQUEMIN en tant que nouvelle déléguée suppléante au Parc Naturel Régional du Vexin Français à compter du 30 juin 2017, en remplacement de Madame Marion BERGERON, élue démissionnaire.
- **DE FIXER** comme suit la composition des délégués au Parc Naturel Régional du Vexin Français à compter du 30 juin 2017 :
 - Titulaire : Isabelle MEZIERES
 - Suppléante : Sylvie JACQUEMIN

16) DESIGNATION DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2018 (délib. 2017-045)

VU le code de procédure pénale, notamment ses articles 259 à 267 et R41-1.

VU la loi n°78-788 du 28 Juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises.

VU le décret n°2002-195 du 11 février 2002 modifiant le code de procédure pénale et relative aux listes spéciales des jurés suppléants.

VU l'arrêté préfectoral du 12 mars 2004 modifiant le code de procédure pénale relatif au nombre des jurés de Cour d'Assises figurant sur la liste annuelle ou sur la liste des jurés suppléants.

VU les chiffres de populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 pour le département du Val d'Oise.

VU l'arrêté préfectoral n°2017-009 en date du 30 janvier 2017 portant répartition des jurés appelés à siéger à la Cour d'Assises de Pontoise au cours de l'année 2018.

CONSIDERANT que la désignation des jurés doit faire l'objet d'un tirage au sort et doit se dérouler publiquement à partir de la liste électorale.

CONSIDERANT que le nombre de noms à tirer au sort s'élève à 15 pour la commune d'Auvers-sur-Oise. Ceux-ci serviront à dresser la liste communale préparatoire de la liste annuelle des candidats jurés pour l'année suivante.

CONSIDERANT que ne pourront être retenus comme juré pour la constitution de la liste préparatoire les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2017. Concernant les autres incompatibilités ou incapacités définies aux articles 256 à 258-1 du Code de Procédure Pénale, seule la commission de la Cour d'Assises a compétence pour les relever.

CONSIDERANT que ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de désignation des jurés, la liste définitive étant établie par la commission se réunissant au siège de la Cour d'Assises, dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de Procédure Pénale.

Le Conseil Municipal fait procéder publiquement au tirage au sort à l'issue duquel les personnes suivantes sont désignées comme susceptibles de siéger au jury d'assises 2018.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de procéder, à l'occasion de la présente séance, au tirage au sort de 15 jurés.
- **ONT ETE TIRES AU SORT** d'après la liste générale des électeurs les personnes figurant sur la liste annexée à la présente délibération.

Nb	TITRE	Nom et Prénoms	Date et lieu de naissance	Adresse postale
1	M.	GIRY Alain	11/06/1948 à Lyon (3 ^{ème})	20 rue du Four 95430 AUVERS-SUR-OISE
2	Mme	ARNAUD née GALITO Martine	02/08/1955 à Paris (10 ^{ème})	29 bis rue du Docteur Gachet 95430 AUVERS-SUR-OISE
3	M.	DU MOSE HOUEL DU PREY DE LA RU Adrien	08/04/1989 à Pontoise	2 rue des Coquelicots 95430 AUVERS-SUR-OISE
4	M.	DORADOUX Emmanuel Rémy	06/12/1968 à La Chatre	3 rue des Bartagnolles 95430 AUVERS-SUR-OISE
5	M.	AMORIN Emmanuel	20/01/1989 à Pontoise	2 rue Marceau 95430 AUVERS-SUR-OISE
6	M.	ARNAUD Jean-François	28/08/1959 à Clichy	19 rue François Villon 95430 AUVERS-SUR-OISE
7	M.	BOLOGNINI Alain Pierre	11/01/1958 à Saint Germain en Laye	28 rue François Mitterrand 95430 AUVERS-SUR-OISE
8	M.	FRAMERY Joseph Alfred Paul	25/07/1938 à Rimboval	27 rue Alphonse Callé 95430 AUVERS-SUR-OISE
9	Melle	ALZON Virginie Paméla	22/07/1982 à Paris (15 ^{ème})	15 rue Rajon 95430 AUVERS-SUR-OISE
10	M.	VESIEZ Didier	10/03/1957 à Maisons Laffitte	60 rue Parmentier 95430 AUVERS-SUR-OISE
11	M.	DEMORY Gérard	26/09/1952 à Villeeneuve St Georges	47 rue François Villon 95430 AUVERS-SUR-OISE
12	Melle	LAPORTE Sabine Hélène	01/10/1979 à Rueil Malmaison	2 rue du Clos Sermon 95430 AUVERS-SUR-OISE
13	Mme	BOURGADE née BOSCHKO Danielle	24/06/1960 à Oran	66 rue Rajon 95430 AUVERS-SUR-OISE
14	Melle	LE PON Céline	29/05/1978 à Montmorency	22 rue des Pâtis 95430 AUVERS-SUR-OISE
15	M.	AVRILLON Jacques	21/08/1938 à Bois Colombes	17 rue de Léry 95430 AUVERS-SUR-OISE

17) COMPTE DE GESTION DE L'OFFICE DE TOURISME - ANNEE 2016 (délib. 2017-046)

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent convenablement justifiées,
1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion de l'Office de tourisme dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation, ni de réserve de sa part.

18) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'OFFICE DE TOURISME – ANNEE 2016 (délib. 2017-047)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Colette BRUNELIERE, doyenne de l'assemblée, délibérant sur le Compte Administratif de l'Office de tourisme pour l'année 2016, dressé par Isabelle Mézières, Maire d'Auvers-sur-Oise, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU l'avis du Conseil d'exploitation du 29 juin 2017.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 20 POUR, 7 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI)

Madame Mézières, Maire d'Auvers-sur-Oise s'étant retirée au moment du vote.

- **CONSTATE** pour la comptabilité de la Commune les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats tels que résumé ci-contre.

Calcul des résultats 2016	
LIBELLE	MONTANT
Recettes de fonctionnement	281 254,55
Dépenses de fonctionnement	-262 109,42
Report en section de fonctionnement	0,00
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	19 145,13
Recettes d'investissement	0,00
Dépenses d'investissement	-375,85
Report en section d'investissement	0,00
RESULTAT DEFINITIF INVESTISSEMENT	-375,85
RAR RECETTES INVEST	0,00
RAR DEPENSES INVEST	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	-375,85
TOTAL RESULTAT CUMULE 2016	18 769,28

19) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES MATATCHINES- ANNEE 2017 (délib. 2017-048)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association Les Matatchines,

VU la proposition de Madame le Maire de verser une subvention à l'association ci-dessus,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 1700 € sur l'exercice 2017 à l'association Les Matatchines.

20) ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE RESTAURATION DES COUVERTURES ET DES CHARPENTES DE L'EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION (C.I.M.H.) ET SIGNATURE DES PIECES DU MARCHE (délib. 2017-049)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment aux dispositions de l'article 27 - section2, se rapportant aux procédures adaptées.

VU la délibération n° 2016-028 du Conseil Municipal en date du 21 avril 2016 qui a approuvé le phasage et le plan de financement du programme des travaux relatifs à la restauration et à l'entretien de l'ensemble des couvertures et charpentes de l'Eglise d'Auvers-sur-Oise pour un montant HT de **472 911,00 €**, honoraires inclus.

VU la décision du Maire n° 16/080 décidant d'attribuer et de signer un marché de mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration et d'entretien de l'ensemble des couvertures et charpente de l'Eglise Notre Dame d'Auvers-sur-Oise, à **ATELIER 27 Sarl - Architectes du Patrimoine**, sise,16, rue du Général Brunet – 75019 PARIS.

VU la procédure de mise en concurrence qui s'est déroulée du 12 janvier au 21 février 2017

VU les procès-verbaux de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 16 mars 2017 et le 10 avril 2017.

CONSIDÉRANT que sur proposition du Maître d'œuvre la procédure d'appel d'offres concernant la restauration des charpentes et couvertures de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption d'Auvers-sur-Oise a été alloti tel que ci-dessous :

- Lot 1 : Maçonnerie - Pierre de Taille - Pavage
- Lot 2 : Travaux de Charpente – Menuiserie - Serrurerie
- Lot 3 : Travaux de Couverture

CONSIDERANT qu'après analyse des offres et négociations avec les entreprises il a été proposé à la Commission d'Appel d'offres de raccourcir le délai d'exécution des travaux en réunissant les phases 1 et 2 et les phases 3 et 4.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché de travaux de restauration des couvertures et des charpentes de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption (C.I.M.H.) ainsi qu'il suit :

LOT n° 1 : Maçonnerie - Pierre de taille - Pavage

Entreprise PAYEUX
78, route de Béthunes - 62223 SAINTE CATHERINE
Pour un montant de 245 157,00 € HT.

LOT n°2 : Travaux de Charpente - Menuiserie - Serrurerie

Entreprise CHARPENTIERES DE PARIS
46, rue des Meuniers - 92227 BAGNEUX
Pour un montant de 56 982,00 € HT.

LOT n° 3 : Travaux de Couverture

SA SCOP U.T.B.
159, avenue Jean Lolive - 93695 PANTIN
Pour un montant de 133 616,00 € HT.

Pour un montant total de travaux par phase de :

232 345,00 € HT pour la phase 1
203 410,00 € HT pour la phase 2

Soit un montant total de travaux de : 435 755,00 € HT

- DIT que le présent marché est conclu pour une durée de deux (2) ans, selon le phasage proposé par le Maître d'œuvre et retenu par la Commission d'Appel d'Offres lors de ses réunions des 16 mars et 10 avril 2017
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les pièces du marché correspondant.
- DIT que les crédits nécessaires à l'exécution du marché seront inscrits au Budget de la Commune en section d'investissement selon le phasage sur les exercices 2017 - 2018 et 2019.

21) INSCRIPTION D'UN ITINERAIRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) (délib. 2017-050)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 56 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983,

VU la circulaire du 30 août 1988 portant application de la loi du 22 juillet 1983,

CONSIDERANT que le Conseil Départemental du Val d'Oise a décidé de réviser le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) afin de favoriser la découverte des paysages du Val d'Oise et de promouvoir l'activité de la randonnée pédestre, équestre et cyclable.

CONSIDERANT que cette initiative permet le lancement de la procédure de consultation des communes dans le cadre de la révision du PDIPR prévue par l'article 56 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983.

CONSIDERANT que la circulaire du 30 août 1988 portant application de la loi du 22 juillet 1983 déléguant au Département la compétence du PDIPR précise que le Conseil Municipal doit émettre :

- un avis simple sur le projet de plan concernant la commune,
- un avis conforme sur l'inscription des chemins ruraux concernés.

Par cette délibération, la commune d'Auvers-sur-Oise s'engage à respecter les obligations lui incombant sur les itinéraires inscrits, à savoir notamment le maintien de l'accès des chemins ruraux aux randonneurs, l'exercice effectif des pouvoirs de police administrative du Maire (livre II, chapitres I et II du Code Général des Collectivités territoriales) et la non-aliénation ou la suppression des chemins ou sections de chemins inscrits au PDIPR sans proposer au Conseil Départemental un itinéraire de substitution.

Après avoir pris connaissance de l'élargissement du PDIPR et du plan annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DONNE un avis favorable** sur le circuit de randonnée selon le plan annexé à la présente délibération.
- **DONNE un avis favorable** sur l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins ruraux de la commune d'Auvers-sur-Oise, selon le tracé présenté sur plan ci-joint.
- **S'ENGAGE** à conserver le caractère public et ouvert des voies et chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).
- **S'ENGAGE** en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), à proposer au Conseil Départemental un itinéraire de substitution afin de garantir la continuité du tracé.
- **S'ENGAGE** à accepter le balisage, la mise en place de panneaux et la promotion du circuit pour les chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).
- **S'ENGAGE** à signer avec les propriétaires dont la parcelle est traversée par un itinéraire inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

22) REGLEMENT INTERIEUR DU PARC DES SPORTS (délib. 2017-051)

VU la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, modifiée par la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000,

VU le Code du sport,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-2 et suivants,

VU le projet de règlement intérieur du parc des sports joint à la présente délibération,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les dispositions du règlement intérieur du parc des sports dans le but de protéger les usagers et d'assurer la sécurité des lieux.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 22 POUR, 6 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

- **APPROUVE** le règlement intérieur du parc des sports joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

23) REGLEMENT INTERIEUR DU GYMNASSE DAUBIGNY (délib. 2017-052)

VU la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, modifiée par la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000,

VU le Code du sport,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-2 et suivants,

VU le projet de règlement intérieur du gymnase Daubigny joint à la présente délibération,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les dispositions du règlement intérieur du gymnase Daubigny dans le but de protéger les usagers et d'assurer la sécurité des lieux.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 22 POUR, 6 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

- **APPROUVE** le règlement intérieur du gymnase Daubigny joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

24) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU GYMNASSE CHARLES BOZON (délib. 2017-053)

VU la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, modifiée par la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000,

VU le Code du sport,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-2 et suivants,

VU la délibération n°2016/049 du Conseil Municipal en date du 23 juin 2016 approuvant le règlement intérieur du gymnase Charles Bozon.

CONSIDERANT la nécessité de modifier les dispositions du règlement intérieur du gymnase Charles Bozon dans le but de protéger les usagers et d'assurer la sécurité des lieux.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 22 POUR, 6 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

- **APPROUVE** le règlement intérieur du gymnase Charles Bozon joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

25) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES (délib. 2017-054)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2016/048 du Conseil Municipal en date du 23 juin 2016 approuvant le règlement intérieur de l'Espace Jeunes.

VU le projet de règlement intérieur de l'Espace Jeunes joint à la présente délibération,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les dispositions du règlement intérieur de l'Espace Jeunes dans le but de protéger les usagers et d'assurer la sécurité des lieux.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 22 POUR, 6 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

- **APPROUVE** le règlement intérieur de l'Espace Jeunes joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

26) DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE LA COMMÉMORATION DU BICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE CHARLES FRANCOIS DAUBIGNY – ANNÉE 2017 (délib. 2017-055)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'importance des projets culturels pour cette année 2017,

CONSIDERANT que la ville d'Auvers-sur-Oise souhaite proposer aux Auversoises et visiteurs une programmation culturelle de qualité,

CONSIDERANT que la DRAC Ile-de-France est susceptible d'apporter aux communes une aide financière au titre de l'aide aux projets culturels,

CONSIDERANT que la ville d'Auvers-sur-Oise transmet une demande de subvention à la DRAC Ile-de-France pour l'année 2017 au titre de l'aide aux projets culturels liés aux commémorations détaillées ci-dessous :
Dans le cadre de la commémoration du bicentenaire de l'anniversaire du peintre Charles-François Daubigny en 2017, la ville d'Auvers-sur-Oise souhaite réaliser une série d'actions liées à cet événement.

1/ Réalisation d'un catalogue dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Charles François Daubigny.

Au regard du coût total du projet, la ville sollicite une subvention de 6 000 euros.

2/ Réalisation du bateau-atelier « Le Botin » dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Charles François Daubigny.

Au regard du coût total du projet, la ville sollicite une subvention de 4 000 euros.

3/ Evénements arts vivants dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Charles François Daubigny.

Au regard du coût total du projet, la ville sollicite une subvention de 2 000 euros.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** auprès de la DRAC Ile-de-France une subvention à hauteur de 12 000 € TTC, dans le cadre de l'aide aux commémorations culturelles 2017.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention.
- **DIT** que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget communal.
- **SOLLICITE** de la DRAC Ile-de-France l'autorisation d'engager l'opération sans préjuger de l'attribution des subventions éventuelles.

27) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION ARTS PLASTIQUES – ANNÉE 2017 (délib. 2017-056)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'importance des projets en arts plastiques pour cette année 2017,

CONSIDERANT que la Commune d'Auvers-sur-Oise souhaite proposer aux Auversoises et visiteurs une programmation culturelle de qualité,

CONSIDERANT que le Conseil Départemental est susceptible d'apporter aux communes une aide financière au titre de l'aide aux projets arts plastiques,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise une subvention à hauteur de 8000 € TTC, dans le cadre de l'aide aux projets arts plastiques 2017.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention.
- **DIT** que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget communal.
- **SOLLICITER** du Conseil Départemental du Val d'Oise l'autorisation d'engager l'opération sans préjuger de l'attribution de la subvention éventuelle.

28) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DU MUSÉE DAUBIGNY – ANNÉE 2017 (délib. 2017-057)

Dans le cadre de la programmation et de la promotion du Musée municipal Daubigny, le Conseil Départemental du Val d'Oise pourrait apporter son concours aux projets proposés par cette structure.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'importance des projets du Musée Daubigny pour cette année 2017,

CONSIDERANT que la Commune d'Auvers-sur-Oise souhaite proposer aux Auversois et visiteurs une programmation culturelle de qualité dans ses équipements,

CONSIDERANT que le Conseil Départemental est susceptible d'apporter aux communes une aide financière au titre de l'aide aux projets des Musées du Val d'Oise,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise une subvention à hauteur de 8 000 € TTC, dans le cadre de l'appel à projets Musées 2017.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention.
- **DIT** que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget communal.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise l'autorisation d'engager l'opération sans préjuger de l'attribution de la subvention éventuelle.

29) TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE RUE RÉMY - CARREFOUR GACHET/RÉMY - RUE DE CORDEVILLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU GUIDE DES AIDES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE (délib. 2017-058)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le guide des aides départementales à l'investissement des communes et groupement de communes et notamment le dispositif ARCC-VOIRIE (Aide aux routes communales et communautaires).

CONSIDERANT que des travaux de réfection de voirie sont à engager par la ville d'Auvers-sur-Oise à différents endroits de son territoire afin de remédier aux désordres constatés et générés par l'érosion et les intempéries.

CONSIDÉRANT que dans l'ordre des priorités de la Commune, trois opérations ont été retenues à savoir :

- Aménagement du carrefour Gachet/Rémy	36 738,11 € HT
- Réfection de la couche de roulement de la rue Gachet	50 079,34 € HT
- Aménagement de la rue de Cordeville	135 124,53 € HT
TOTAL DES 3 OPERATIONS	221 941,98 € HT

CONSIDERANT que ces trois opérations entrent dans le champ d'application et peuvent être inscrites dans le dispositif d'aide aux routes communales du Conseil Départemental du Val d'Oise à hauteur de 28,5 % du montant total HT des travaux avec un plafond de 200 000 euros.

CONSIDERANT que le bail voirie signé avec la Société DESPIERRE répond aux besoins de la Collectivité pour faire réaliser les travaux retenus.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de solliciter une dérogation pour engager les travaux avant l'accord de financement du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision d'engager en 2017 les travaux nécessaires aux réfections de voirie suivantes :

Aménagement du carrefour Gachet/Rémy	36 738,11 € HT
Réfection de la couche de roulement de la rue Gachet	50 079,34 € HT
Aménagement de la rue de Cordeville	135 124,53 € HT
TOTAL DES 3 OPERATIONS	221 941,98 € HT

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter une subvention pour ces travaux de voirie auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif ARCC-VOIRIE : aide aux routes communales et communautaires à hauteur de 28,5 % du montant HT des travaux pour le financement des 3 opérations dont le montant total est estimé à 221 941,98 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention et à la réalisation de ces travaux.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au Budget Communal au titre de l'exercice 2017 en section d'investissement.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise l'autorisation d'engager les opérations sans préjuger de l'attribution de la subvention éventuelle.

30) MISE EN PLACE DU PROCES-VERBAL ELECTRONIQUE (PVe) – CONVENTION AVEC LE PREFET DU VAL D'OISE AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE DE L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS (ANTAI) (délib. 2017-059)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que depuis 2011, l'Etat déploie sur l'ensemble du territoire des dispositifs informatiques qui permettent aux forces de police et de gendarmerie d'enregistrer les contraventions qu'elles dressent de manière électronique,

CONSIDERANT que l'accès au Procès-Verbal électronique (PVe) est ouvert aux collectivités territoriales qui en font la demande auprès de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

CONSIDERANT que la ville d'Auvers-sur-Oise souhaite mettre en place ce dispositif qui sera utilisé par l'Agent de Surveillance de la Voie Publique.

CONSIDERANT que le coût de cet équipement (1 terminal Smartphone) est estimé à 1905,60 euros TTC et que le prestataire choisi par la ville est la société INDESTAT (logiciel TePV, matériel PSION Workaboutpro3).

CONSIDERANT que pour accompagner les collectivités territoriales, l'Etat a mis en place un fonds d'amorçage afin de subventionner l'investissement en matériel des collectivités à concurrence de 50% de la dépense et dans la limite de 500€ par terminal.

CONSIDERANT que la mise en place de ce processus nécessite la signature d'une convention avec le Préfet du Val d'Oise agissant au nom et pour le compte de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 21 POUR, 6 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT), 1 CONTRE (Jean-Marie JAKUBOWSKI)

- **D'APPROUVER** la mise en place du Procès-Verbal électronique (PVe),
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Préfet du Val d'Oise relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune d'Auvers-sur-Oise (convention jointe en annexe).
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'ANTAI.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

31) REAMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DITE « LES COLOMBIERES » – AUTORISATION DE SIGNER ET DE DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME (délib. 2017-060)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 421-1 et suivants,

CONSIDERANT que la commune d'Auvers-sur-Oise envisage de réaménager la propriété dite « Les Colombières » cadastrée AM 66, AM 67 et AM 68, avec notamment la restauration de l'extérieure de la maison et la démolition des garages,

OUIE l'exposé de Madame le Maire,

CONSIDERANT la nécessité de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme conformément à l'article L.421-1 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 22 POUR, 6 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer et à déposer les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable et permis de démolir) nécessaire à la réhabilitation de la propriété dite « Les Colombières », ainsi que les documents y afférents.

La séance est levée le 30 juin 2017 à 23h24.

Fait à Auvers-sur-Oise, le **04 JUL. 2017**



Isabelle Mézières,

Maire d'Auvers-sur-Oise